



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Mathieu Barbay ouvre la séance à 19h03 et il demande aux Conseillers de mettre leurs téléphones portables en mode silence.

M. le Président annonce les excusés pour la séance de ce soir. Il excuse également **Jean-Pierre Moret, Municipal**.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 37 membres du Conseil Général, 32 sont présents et 5 excusés. Le quorum étant à 13, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à formuler sur celui-ci. Ce n'est pas le cas, il passe l'ordre du jour au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 3/2023 du 10 octobre 2023

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction de ce procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler à celui-ci.

Mme Christiane Aguet, au pt 7, la phrase concernant les sols n'est pas claire. Après vérification, il est dit par **Mme Francine Dupuis, Municipale**, que les sols seront rénovés.

M. Bernard Genton, en page 3, de la bouche de celui qui vous parle à l'instant souhaite apporter une modification à ses propos sous cette forme : « Pourquoi parce que même dans l'état actuel de cette grande salle, on y a plusieurs fois organisé des spectacles de bien belle tenue ».

Le PV modifié est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, 6 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

Ràs.

5. Assermentation

Ràs.

6. Préavis no 4/2023 portant sur une demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments du collège de La Prairie

M. le Président passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, en préambule dudit préavis, la Municipalité tient à vous amener les éléments suivants : le préavis no 2/20022 prévoyait la location des panneaux solaires. Le développement du projet nous a fait changer d'avis car ladite location s'est révélée beaucoup trop coûteuse. Pour donner suite à ceci, vous avez pu tous prendre connaissance de ce préavis, quelqu'un en souhaite-t-il la lecture ? Ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Christian Heye**, rapporteur de la commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Alexandre Horwath**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande à la majorité des membres d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Pas de discussion.



M. le Président passe le préavis no 4/2023 au vote à main levée, il est accepté à la majorité, 2 non et 4 abstentions.

7. Préavis no 5/2023 portant sur le budget 2024

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Laurence Sachot, une question concernant les vignes : elle étonnée du montant de Frs 300.- de revenus vin et de Frs 90'000.- pour le moût. Il lui semble que l'on boit plus de vin que de moût.

M. Andreas Meyer, Syndic, vous le prenez un peu de court mais pas de soucis, le Municipal en charge n'est malheureusement pas là pour des raisons de santé mais il va essayer de donner une explication. La vente de moût est valorisée par la Cave de Mont-Féchy pour finalement en faire du vin. Le moût de nos vignes est vendu à un prix plus élevé. Le vin communal n'est pas vendu pour la simple raison que l'on ne veut pas faire concurrence à nos vignerons. Le vin communal est un produit qui est également produit par la Cave Mont-Féchy, ces bouteilles servent uniquement à titre représentatif lors d'événements.

Mme Laurence Sachot, remercie M. le Syndic pour ses réponses, ce qu'elle comprend c'est que ces Frs 90'000.- de moût vendu sert à faire du Féchy ailleurs ? Ceci la surprend.

M. Andreas Meyer, Syndic, demande de l'aide à des Conseillers vignerons plus aptes à répondre que lui.

M. le Président remercie **M. le Syndic** et trouve cette question très intéressante comme on le sait le 12 décembre a été déclaré journée mondiale du chasselas.

M. Richard Aguet, étant donné que c'est la journée mondiale du chasselas va répondre à Mme Sachot. La Commune possède 2,5 ha de vignes, elle doit produire du vin. Nous sommes sociétaires de la Cave Mont-Féchy, ce vin va être livré à la Cave Mont-Féchy et va être vendu en moût. Cette cave va recevoir X dizaines de litres de moût et de ceci, la Commune va reprendre une partie en bouteilles ce qui va être déduit du nombre litres livrés. Une partie la Commune va la prendre en vin l'autre partie va être vinifiée par la Cave Mont-Féchy pour leurs événements et la Commune vend également quelques bouteilles à des citoyens d'où le pourquoi de peu de bénéfice sur cette vente de vin.

Mme Laurence Sachot, sur le point du refuge, le concierge Frs 15'000.- plus Frs 2'348.- de charges. Personnellement elle a loué le refuge et n'a pas vu la concierge. Elle est surprise car si ont fait la division de Frs 15'000.- divisés par 12 pour la prestation qu'il y a eu... Elle demande une explication sur le poste de concierge du refuge.

M. Andreas Meyer, Syndic, cette dépense fait suite au fait que la Commune de Féchy est responsable à titre administratif et organisationnel du refuge. Ces coûts sont l'ensemble des frais de l'entretien ainsi que de l'administration. Ces coûts changent en fonction des revenus des autres Communes concernant ces frais. Il s'agit de l'ensemble des coûts, il est intercommunal mais tous les frais sont gérés par Féchy et redistribués ensuite.

M. le Président passe le préavis no 5/2023 au vote à main levée, il est accepté à l'unanimité et 4 abstentions.

8. Communications de la Municipalité

Mme Francine Dupuis, Municipale, fait un état des lieux de l'avancement du chantier (cf. annexe).



Mme Francine Dupuis, Municipale, signale que le préavis pour les travaux du bâtiment de l'auberge est repoussé en 2025 afin de laisser la Municipalité se concentrer sur l'agrandissement du Collège. Le projet avance et voici quelques images du préprojet d'attention.

M. Andreas Meyer, Syndic, signale qu'ILS SONT DE RETOUR, OUI les Tambours de notre ancienne société de jeunesse sont de retour à Féchy. Ceux-ci ont été rachetés au prix de la vente faite il y a quelques temps en arrière.

Il présente **M. Julien Parolini**, nouvel employé Communal à 50% qui remplace **M. Philippe Suardet**.

Il termine en remerciant tous les employés communaux ainsi que la Municipalité qui œuvrent durant toute l'année pour notre Commune, Il remercie également toutes les commissions ainsi que l'ensemble du Conseil pour leur travail tout au long de l'année

Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

9. Propositions individuelles

Auberge Communale

Mme Willy Kursner, a entendu dans la présentation de **Mme Dupuis** que les travaux qui devraient se faire dans ce bâtiment ont été repoussés d'une année en attendant de voir si le crédit sera donné à la Municipalité pour exécuter ces travaux, il pense qu'il est très sage d'avoir pris cette décision, car vu l'ampleur des travaux du chantier de l'école, il pense qu'il serait bon d'aller un pas après l'autre, de finaliser le collège, de voir ou en seront les coûts finaux, ou en sera la situation des intérêts bancaires dans 2 à 3 ans. Il vaut mieux chasser un chat à la fois. Et pour le restaurateur, il pense que repousser un chantier qui aura une grande importance car il est impossible de ne pas avoir de nuisances pour lui et pour les clients cela va être très compliqué. Lorsque l'on voit que toutes les auberges communales ferment les unes après les autres, il a le sentiment qu'il faut encore bien réfléchir avant d'entamer tout ce chantier, il n'y a rien qui brûle dans cette maison, mais voir avec le restaurateur que ce soit un partenariat et non pas le démobiliser en court de contrat. Il ne faut pas lui remettre une deuxième couche après ce Covid. Tout le monde est heureux de voir Marc dans cette auberge et il remercie la Municipalité pour repousser l'échéance de ces travaux

10. Clôture de séance

Prochains Conseils : 19.03.24, 18.06.24, 10.09.24 (réserve), 08.10.24 et 10.12.24.

Prochaines votations : 03.03.24

Les Jeudredis de l'Avent sont encore en cours.

Le 16.12.24 visite du Père Noël.

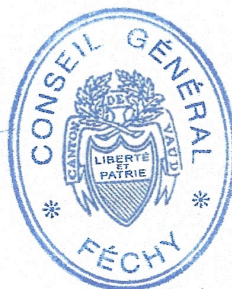
La Jeunesse de Gilly devrait venir taper le 28.12.2023

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 19h59

Pour le bureau

Le Président

Mathieu Barbay



La Secrétaire

Mireille Sanchez